

# **Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2021**

Sous la présidence de M. Alain FURSTENBERGER,

## **Etaient présents:**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, GALLIATH Marie-Natacha, HECKMANN Fiona, HILTENBRAND Elisabeth, KUHK Nicolas, LESMANN Philippe, RIFF Eric, VIOLINI Raphaël, WALCH Arnaud.

**Absents excusés :** BOUTEMY Timothée, FLORENTZ Thierry (procuration à M. FURSTENBERGER Alain)

## **ORDRE DU JOUR**

- 1 Approbation du PV du 30/06/2021
- 2 Désignation du secrétaire de séance
- 3 Retrait du SIVOS de la commune de Hartmannswiller
- 4 Reconstitution subventionnée en forêt communale
- 5 Convention participation prévoyance – augmentation des taux
- 6 Commission opérationnelle Contrat Local de Santé – désignation d'un représentant
- 7 « Ma commune nature » - charte d'engagement
- 8 Vitesse dans le centre-bourg
- 9 Motion contre l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF
- 10 Etudes sur les aménagements parking mairie + entrée du village
- 11 Divers

### **I APPROBATION DU PV DU 30 JUIN 2021**

Le PV du 30 juin 2021 est validé à l'unanimité.

### **II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme GALLIATH Marie-Natacha, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

### **III RETRAIT DU SIVOS DE LA COMMUNE DE HARTMANNSWILLER**

La commune a été informée par courrier de la décision de la commune de Hartmannswiller (délibération du 18 juin 2021) de quitter le SIVOS à compter de la rentrée 2022-2023 afin de rejoindre le RPI de Berrwiller. 164 enfants sont actuellement inscrits au RPI, dont 45 viennent de la commune d'Hartmannswiller.

Quelles seront les incidences pour le SIVOS et le RPI ? Un bâtiment scolaire en moins engendrera automatiquement des économies de fonctionnement (chauffage, téléphonie, bus scolaire, etc.).

Après délibérations, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision de la commune de Hartmannswiller de quitter le SIVOS et le RPI.

#### **IV RECONSTITUTION SUBVENTIONNEE DE LA FORET COMMUNALE**

La collectivité européenne d'Alsace a mis en place un « plan de rebond », un programme de subvention pour encourager les plantations en forêt. La parcelle 3 répond aux critères (surface de 2 ha minimum, avec au moins 20% de trouées dues au dépérissement).

La parcelle est classée en régénération pour la partie R, avec un peuplement de gros bois de sapins. Depuis 3 ans, de nombreux chablis et dépérissants sont récoltés dans cette parcelle qui est devenue très mitée. Il n'y a pas ou très peu de régénération naturelle et de toute façon le sapin à cette altitude et cette exposition ne semble pas avoir beaucoup d'avenir. Le sol est envahi de fétuque.

Au milieu de la zone la plus claire se trouve une trouée de 1 ha qui comprend l'UG de jeunesse J. Dans cette UG avait été réalisée en 2014 une plantation de 400 sapins pectinés protégés au répulsif qui a moyennement réussi (abroutissements, frottis). Ensuite, des douglas ont été plantés en 2019 mais seule une quarantaine de plants a survécu. Le reste de la trouée est envahi par la ronce et les graminées, avec un peu de régénération naturelle de sapin par endroits.

Le projet est de cloisonner 2.5ha de cette parcelle en englobant la trouée, et de planter des placeaux de 16 plants pour enrichir la régénération et amener des essences plus adaptées. Après avoir implanté les cloisonnements et prédéfini les emplacements des futurs placeaux, ces derniers peuvent être au nombre de 57. Il s'agirait à 80% de placeaux de cèdres de l'atlas, et de feuillus à 20% pour apporter de la diversité : sorbier, tilleul à petite feuille, pommier, poirier par exemple. Ces essences sembleraient toutes adaptées aux changements climatiques d'après le diagnostic réalisé avec For-Eval et avec les cartes de compatibilités hydrique des différentes essences.

Le taux maximal de subvention est de 80%, avec un coût maximal de 5000€/ha, 20 % resteront donc à la charge de la commune.

Dans les subventions sont compris :

- les travaux préalables à la plantation (dans le cas de la parcelle 3 il faudrait implanter des cloisonnements d'exploitation, les broyer, puis broyer les zones précises à planter, puis travailler le sol à la dent Becker) ;
- la fourniture et mise en place des plants (se fait sous forme de placeaux de 16 plants, 50 placeaux/ha, avec des essences adaptées aux changements climatiques) ;
- la fourniture et pose de protections (filets Nortene) ;
- la maîtrise d'œuvre.

A charge pour la commune d'assurer les années suivantes, les dégagements et regarnis de plantations, taille, élagage, etc.

Monsieur le Maire présente la simulation financière de l'ONF :

# Projet de reconstitution subventionnée en forêt communale de RIMBACH PRES DE GUEBWILLER

Simulation financière de l'avant-projet - Dispositif Plan Rebon de la CEA

Description du projet: Fc Rimbach par.3 2,5 ha avec env 40% de vide

Plantation en placeaux de 16 plants avec 57 placeaux/ha soit 912 plants avec 80% de cèdre de l'atlas et 20 % de feuillus précieux. Nb de plants/ha: 365 plants (> au mini 250 plants/ha)

Localisation	Nature des interventions	Précisions	PU (€ HT)	Quantité	Unité	Montant prévisionnel des travaux (€ HT)
Parcelle 3	Broyage cloisonnement	au chenillard	1600	0,55	ha	880,00 €
	Broyage des placeaux	au chenillard	1800	0,29	ha	522,00 €
	Travail du sol au scarificateur réversible	Pelle	912	1,4	ha	1 276,80 €
	Fourniture Cèdre de l'Atlas en godet		3	720	plant	2 160,00 €
	Fourniture Feuillus Précieux en racine nue	Tilleul petites feuilles-Sorbier domestique-Poirier Sauvage-Pommier sauvage	1,55	192	plant	297,60 €
	Plantation Cèdre et Feuillus Précieux		1	812	plant	812,00 €
	Protection Ind Grandes Mailles dia 33 +3 piquets F+ P		720	4,5	unité	3 240,00 €
	Protection Ind Climatic Maille Mixte dia 20 +2piquets F+ P		192	3,2	unité	614,40 €
	Traitement Hylobe pour le cèdre	en pépinière	720	0,06	plant	43,20 €
						- €
						- €
<b>Total Travaux</b>			<b>3 938,40 €</b>	<b>2,5</b>	<b>HA</b>	<b>9 846,00 €</b>

Cette simulation financière est prévisionnelle. En effet, le cours des prix des prestations et fournitures peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse.

ATDO (Maitrise d'oeuvre)	2 128,44 €
Total des dépenses prévisionnelles (€ HT)	11 974,44 €
/ hectares	4 789,78 €
Montant de l'aide (€ HT)	9 579,55 €
Autofinancement de la commune (€ HT)	2 394,89 €
Taux effectif d'aide projet	80%

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le dépôt d'une demande de subvention au titre du « plan de rebond » de la Collectivité européenne d'Alsace pour la parcelle 3
- 
- de valider le plan de financement prévisionnel :  
Coût prévisionnel du projet = 11 974,44 €  
Subvention de la CEA (80%) = 9 579,55 €  
Autofinancement de la commune (20%) = 2 394,89 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la demande de subvention

## V CONVENTION PARTICIPATION PREVOYANCE – AUGMENTATION DES TAUX

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail. L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier. Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ; décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;
- Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de :

**Article 1 : prendre acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :**

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Article 2 : autoriser le Maire à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.**

## **VI COMMISSION OPERATIONNELLE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT**

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a décidé le 26/09/2019 la mise en place d'un contrat local de santé (CLS), conjointement avec l'agence régionale de santé Grand Est pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé sur son territoire pendant les trois prochaines années.

La mise en place de ce contrat faisait suite à un diagnostic financé par l'ARS en 2019 sur la problématique santé dans le territoire de la CCRG. Ce dernier est classé par l'ARS comme « déficitaire en soins de proximité ».

En vue de la création d'une commission opérationnelle du contrat local de santé, la CCRG demande la désignation pour chaque commune d'un représentant. La commission opérationnelle sera amenée à travailler autour des enjeux définis au sein du CLS, à savoir l'accessibilité à l'offre de soins, l'organisation de l'offre de soins, la politique de prévention et promotion de la santé auprès des habitants et l'amélioration du cadre de vie.

Mme HECKMANN Fiona est désignée à l'unanimité comme représentante de la commune au sein de commission opérationnelle du contrat local de santé.

## **VII « MA COMMUNE NATURE » - CHARTE D'ENGAGEMENT**

L'utilisation de produits phytosanitaires, constitue une source de pollutions importante des eaux souterraines et superficielles. Des diagnostics sur la qualité des eaux souterraines, notamment par la Région Grand Est et les Agences de l'eau, ont régulièrement mis en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité des ressources en eau et notamment des captages d'eau potable.

La Région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Vu que la commune n'utilise pas de produits phytosanitaires pour la gestion de ces espaces verts (travail uniquement manuel), Monsieur le Maire souhaite concourir au dispositif « Commune Nature ». Un audit a d'ailleurs eu lieu en ce sens le vendredi 27 août dernier.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région Grand Est,
- autoriser le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## **VIII VITESSE DANS LE CENTRE-BOURG**

M. le Maire propose au conseil de statuer sur la vitesse autorisée dans le centre-bourg (30 ou 45 km/h). Le conseil est informé qu'un radar pédagogique sera prêté gracieusement par la Préfecture durant le mois d'octobre.

Après délibérations, l'Assemblée décide par 8 voix pour et 2 contre le passage de la limitation de vitesse dans l'ensemble du centre-bourg à 30 km/h.

## **IX Motion contre l'augmentation de la contribution des communes forestières au financement de l'ONF**

### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

- exige :
  - Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
  - La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.
- demande :
  - Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
  - Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la motion de la Fédération nationale des communes forestières.

## **X Etudes sur les aménagements parking de la mairie + entrée du village**

Comme convenu dans les orientations budgétaires de la séance du 3 mars 2021, Monsieur le Maire a fait établir des devis auprès de deux cabinet d'études (COCYCLIQUE à Soultz, et BEREST à Colmar) pour une « mission de maîtrise d'œuvre – phase Avant-projet » concernant les aménagements du parking de la mairie et de l'entrée du village.

Les conseillers sont informés que des études complémentaires sont à prévoir en dehors de ces devis (levé topographique par un géomètre, auscultation de chaussée).

Après études des devis, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la société Cocyclique pour la phase Avant-Projet d'un montant de 1400 € H.T.

## **XI DIVERS**

### **Plan Local d'Urbanisme (PLUi)**

Depuis 2018, la Communauté de Communes a lancé les travaux pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLUi) et d'un Plan Local de l'habitat (PLH). Un scénario démographique et d'aménagement urbain doit maintenant être retenu, il fixera l'orientation pour les quinze prochaines années. Deux scénarios ont été proposés par le bureau d'étude.

Cependant, sous la pression de l'Etat, les communes auraient dû fournir une réponse pour le 16 août. A la demande des communes membres de la CCRG, la décision a été reportée après les congés estivaux et des réunions de présentations des deux scénarios possibles seront programmées en septembre afin de permettre à chaque conseil municipal de prendre une décision éclairée. La réunion pour la commune de Rimbach-Près-Guebwiller aura lieu le jeudi 7 octobre à 18h à l'auditorium de la Neuenbourg.

### **Contrat avec la SPA**

Le conseil est informé que le futur contrat triennal avec la SPA (2022-2024) verra une augmentation du taux de cotisation.

### **Radar pédagogique**

La Préfecture du Haut-Rhin met gracieusement à disposition de la commune un radar pédagogique du 04/10/2021 au 02/11/2021. A charge pour la commune de le récupérer et de le ramener. M. RIFF et M. LESMANN se chargeront de le déplacer chaque semaine à différents points du village.

### **Informations travaux/chantier**

- Le 13/09/2021 : travaux devant l'ancien presbytère par Cottel Réseaux pour sortir le poteau du domaine privé et l'implanter sur le domaine public (éloigner les câbles de la façade du presbytère). Circulation perturbée.
- A partir du 13/09/2021, pose d'un échafaudage sur la façade de M. et Mme MARCK Michel pour des travaux de ravalement.
- Fin septembre : travaux de l'entreprise Pirastu au chemin des Verriers. La commune a été avertie que des riverains prévoient des travaux à cette même période.
- Fin septembre : antenne téléphonique devrait être opérationnelle
- Le 2/10/2021 : matinée de travail en forêt communale avec les chasseurs pour le traitement des sapineaux

### **Cours de fitness/zumba à la salle des fêtes**

Les cours ont repris le 7 septembre. Un contrôle des pass sanitaires est effectué par l'animateur sportif.

### Quête contre le cancer

Mme GALLIATH Marie-Natacha clôturera la quête semaine 37.

### Borne de collectes de vêtements à Rimbach-Zell

La borne était pleine ou bloquée. M. KUHK a prévenu l'association Relais qui est intervenu rapidement. La commune de Rimbach-Zell doit faire une meilleure veille de cette borne.

### Affichage des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable)

L'affichage d'un permis de construire est obligatoire pour informer les voisins d'un chantier. Cette règle est parfois oubliée par les propriétaires, la mairie devra impérativement rappeler cette procédure pour les futurs travaux.

### Troncs d'arbres dans le Rimbach

Un arbre tombé dans le Rimbach (à hauteur de la maison des MARTIN-BROQUET) a été enlevé, excepté deux troncs restés dans le lit de la rivière. Mme GALLIATH Marie-Natacha se charge de contacter les propriétaires pour leur demander s'ils peuvent évacuer les souches, sinon la commune s'en chargera.

### Dispositif « voisins vigilants »

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'organiser une réunion avec la gendarmerie sur le dispositif « voisins vigilants » et présenter son fonctionnement.

### Problème sur le véhicule d'un particulier

Une fuite sur un véhicule stationné près de l'ancienne école est signalé (risque de pollution).

### Problème du « boudin » chez M. RISSER

Le « boudin » de béton réalisé par M. RISSER pour empêcher l'écoulement d'eaux pluviales dans son garage est dangereux pour la circulation des piétons (chutes de piétons). Il faut faire revenir Eurovia pour trouver une autre solution.

### Survol du village par un drône

Le conseil est informé qu'un drône blanc a survolé le village. Le propriétaire de l'engin n'est pas connu. Pour rappel, les drones ne doivent pas évoluer au-dessus de l'espace public en agglomération.

### Pièges pour l'inventaire des coléoptères saproxyliques

Les trois pièges à coléoptères implantés par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) ont été retirés. Le PNRBV a déjà obtenu des financements pour reconduire le travail d'inventaire en 2022.

Le prochain conseil municipal est prévu fin novembre-début décembre.

Clôture de la séance à 22h55.